



Berne, le 25 août 2003

Secrétariat 031 322 26 55
Ligne directe 031 322 26 63
Référence 902.1-03 (905.3-017-96) / wil

Aux services cantonaux chargés des
améliorations structurelles

C I R C U L A I R E 3/2003

- 1. Concours 2004 du Prix européen de la rénovation des villages**
 - 2. Projets pilotes concernant la Nouvelle politique régionale (NPR)**
-

Mesdames, Messieurs,

Nous nous permettons de vous informer ci-après sur les deux sujets cités en référence.

1 Concours 2004 du Prix européen de la rénovation des villages

Depuis quelques années, la Communauté de travail (ARGE) Aménagement de l'espace rural et revitalisation des villages organise un concours qui récompense un village (ou une commune) considéré comme représentatif et exemplaire dans le domaine de l'aménagement rural et de la revitalisation des villages. Par courrier du 12 juin dernier adressé au chef du Département fédéral de l'économie, Joseph Deiss, le président de l'ARGE, qui est en même temps le chef du gouvernement du Land de Basse-Autriche, Monsieur Erwin Pröll, a invité la Suisse à prendre part à ce concours.

Dans le passé, nous avons chaque fois répondu à ce genre de demandes qu'il n'existait pas en Suisse de programmes d'encouragement pour la revitalisation complète de villages et que, pour cette raison, nous nous abstenions de participer au concours. Or, comme vous le savez, dans le cadre des débats consacrés au développement de la politique agricole (« Politique agricole 2007 »), les Chambres fédérales ont donné leur aval à un élargissement des possibilités d'encouragement en ce qui concerne les aides à l'investissement en milieu rural et, partant, au renforcement de l'espace rural. L'éventail des mesures adoptées englobe désormais l'octroi de soutiens pour la remise en état périodique d'infrastructures, pour la diversification dans des activités connexes à l'agriculture et pour la commercialisation commune, ainsi que – volet introduit par le Parlement en plus de la proposition initiale du Conseil fédéral – le soutien de projets axés sur le développement régional (art. 93, al. 1. let. c, LAgr).

Les dispositions d'exécution correspondantes pourront vraisemblablement entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2004. Quand bien même nous sommes conscients du fait que cet instrumentaire élargi ne pourra porter ses premiers fruits que dans quelques années, nous estimons qu'en considération de cette ouverture en direction de la politique poursuivie par l'UE pour le développement de l'espace rural, il convient de ne plus exclure a priori une participation de la Suisse à ce concours.

C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de vous envoyer ci-joint la documentation du concours (informations sur les conditions de participation, critères d'appréciation, calendrier, etc.) en vous priant de bien vouloir évaluer dans votre canton les communes et projets entrant en ligne de compte. Nous sommes d'avis que, même si les possibilités de soutien en Suisse font (jusqu'à présent) défaut, il existe néanmoins des exemples tout à fait positifs où, dans la foulée d'une amélioration structurelle intégrale par exemple, des projets locaux et régionaux sont venus se greffer et ont été réalisés, lesquels se rapprochent des objectifs de la « revitalisation des villages » au sens des activités européennes.

La nomination est limitée à un village par région (c'est-à-dire par canton, selon notre interprétation) et le délai d'inscription est fixé au 1^{er} février 2004. Etant donné que le montant des frais de participation n'est pas insignifiant (EUR 1'700.-) pour les pays non-membres, les chances de succès sont sans doute plus grandes si l'on se focalise sur des exemples présentant nettement le caractère d'une revitalisation de village.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous tenir au courant de vos décisions en matière de nomination et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

2 Projets pilotes concernant la Nouvelle politique régionale (NPR)

En vertu du rapport d'experts « Nouvelle politique régionale » du 6 février 2003, le Conseil fédéral a, le 9 mai 2003, chargé le Département fédéral de l'économie (DFE) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) d'élaborer un rapport de consultation sur une loi consacrée à des mesures de politique régionale. La réorientation de la politique régionale doit se faire par le biais de programmes pluriannuels, et vraisemblablement la première fois au cours de la législature 2008-2011.

Le seco propose donc de mettre à profit le temps qui reste jusqu'à la présentation d'un premier programme pluriannuel pour réaliser des projets pilotes et d'autres mesures d'accompagnement. Les projets et mesures correspondants doivent certes se dérouler dans le cadre de l'instrumentaire légal existant, mais des ébauches de solution innovantes et interdisciplinaires pourraient quand même bénéficier d'un encouragement. Concernant les mesures qui supposent une collaboration horizontale au niveau fédéral, il importe que les offices fédéraux correspondants soient aussi associés. Pour ce faire, une plate-forme a été constituée au sein du DFE, dans laquelle sont représentés, outre le seco (sous sa responsabilité), l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), l'Office fédéral du logement (OFL) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

Par lettre du 25 juillet 2003, le seco a attiré l'attention des chefs/chefes des directions cantonales de l'économie sur la possibilité de déposer des projets pilotes. Si vous avez des idées sur des initiatives de projet au sens de la Nouvelle politique régionale, nous vous prions de les soumettre dans le cadre de la procédure cantonale.

Vous remerciant d'avance de votre obligeance, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'agriculture

Division principale Paiements directs et structures
Division Améliorations structurelles, le chef

Jörg Amsler

Annexes: - Documentations sur le « Concours 2004 du Prix européen de la rénovation des villages » (en allemand)
Copies: - seco, Politique régionale et d'organisation du territoire